

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 864-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre de la Santé et des Services sociaux à madame Lucie Charlebois, membre du Conseil exécutif, du 10 au 17 octobre 2015;

— du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Montérégie à monsieur Pierre Paradis, membre du Conseil exécutif, du 9 au 19 octobre 2015;

— du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, du 12 au 19 octobre 2015.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63909

Gouvernement du Québec

Décret 865-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Bédard comme sous-ministre adjoint à l'Éducation, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Robert Bédard, directeur du bureau de la sous-ministre associée au Travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 3, soit nommé sous-ministre adjoint à l'Éducation, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, administrateur d'État II, au traitement annuel de 139 445 \$ à compter du 19 octobre 2015;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Robert Bédard comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63910

Gouvernement du Québec

Décret 866-2015, 7 octobre 2015

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Anne-Marie Lepage comme sous-ministre adjointe à l'Éducation, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Anne-Marie Lepage, présidente, Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones et directrice des relations du travail, Association des Commissions Scolaires Anglophones du Québec, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe à l'Éducation, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche pour un mandat de trois ans à compter du 19 octobre 2015, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Contrat d'engagement de madame Anne-Marie Lepage comme sous-ministre adjointe à l'Éducation, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Anne-Marie Lepage, qui